



■ Septembre 2026

■ Numéro spécial institutions

■ Pour les décideurs

acci-cavie.org

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DE LA CEDEAO CADRE SYNTHÉTIQUE

PROPOSÉ PAR LE CAVIE



AVERTISSEMENT LÉGAL

Le présent cadre constitue une proposition soumise à titre gracieux par le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE).

Propriété intellectuelle et droits d'auteur

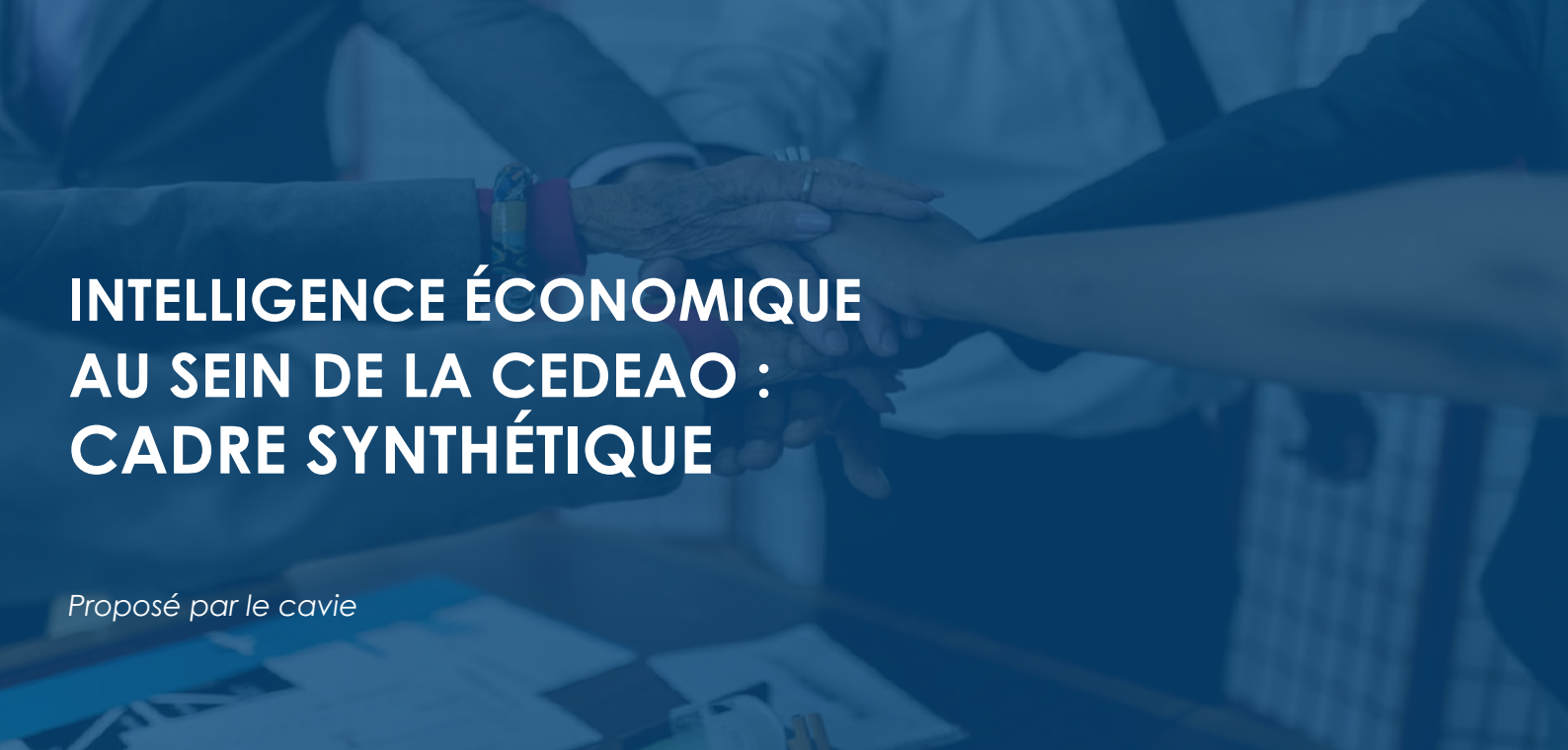
Ce document constitue une œuvre originale protégée par les lois et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. Le CAVIE en conserve l'ensemble des droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, adaptation ou diffusion, intégrale ou partielle, du présent document sur quelque support que ce soit est strictement soumise à la mention obligatoire de sa source et de son auteur.

Limitation de responsabilité

Les analyses, recommandations, doctrines et orientations contenues dans le présent document sont proposées sur la base des meilleures pratiques documentées et de l'état de l'art au moment de sa rédaction. Le CAVIE ne formule aucune garantie, explicite ou implicite, quant à l'exhaustivité de ces informations ni quant aux résultats découlant de la mise en œuvre de tout ou partie des recommandations formulées. En conséquence, ni le CAVIE, ni ses dirigeants, ni ses experts ne pourront être tenus responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, accessoire ou consécutif résultant de l'utilisation, de la mise en application ou de l'interprétation du présent document par les autorités publiques, les entreprises ou tout tiers.

Confidentialité et usage

Le présent document est destiné à servir de base de réflexion et de concertation aux autorités et décideurs compétents. Son contenu ne saurait être dénaturé, falsifié ou utilisé dans un contexte contraire aux principes promus par la charte d'éthique du CAVIE.



INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE LA CEDEAO : CADRE SYNTHÉTIQUE

Proposé par le cavie

Résumé exécutif

La mutation en cours des équilibres sous-régionaux en Afrique de l'Ouest impose une révision fondamentale des instruments d'aide à la décision stratégique. Face à la rupture de l'unité territoriale historique, à l'émergence de nouveaux axes d'alliance et à la pression sécuritaire transfrontalière, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) voit ses mécanismes traditionnels de régulation économique éprouvés et même ébranlés. L'absence d'un dispositif intégré d'anticipation et de protection des flux informationnels fragilise l'intégration régionale et expose ses institutions à nombre de vulnérabilités. Relever ce défi impose la mise en place d'un cadre d'intelligence économique innovant, endogène et adapté aux réalités géoéconomiques contemporaines. Ce document présente le cadre institutionnel élaboré par le Centre Africain de Veille et d'Intelligence Économique (CAVIE) au profit de la CEDEAO. À cette fin, notre proposition convoquera tour à tour la politique d'intelligence économique, la stratégie institutionnelle de déploiement, puis la doctrine opérationnelle destinée à encadrer l'action communautaire.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) évolue dans un contexte régional profondément transformé depuis 2024 : recomposition géopolitique consécutive au retrait effectif, au 29 janvier 2025, du Mali, du Burkina Faso et du Niger - désormais regroupés au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) -, persistance de la menace jihadiste dans le bassin du lac Tchad et au Sahel, tensions sur les couloirs commerciaux côtiers, et compétition accrue des puissances extérieures pour l'accès aux ressources et aux marchés ouest-africains. Dans un tel contexte, la sécurisation de l'information économique et stratégique devient un enjeu de premier plan pour la Communauté.

A cet effet, le présent document propose un cadre intégré de politique, de stratégie et de doctrine d'intelligence économique et stratégique. Il s'appuie notamment sur le Traité révisé de la CEDEAO (1993), sur la Vision 2050 « CEDEAO des peuples : paix et prospérité pour tous » adoptée en 2022, ainsi que sur les analyses de la Banque africaine de développement (BAD) relatives aux perspectives macroéconomiques de l'Afrique de l'Ouest. Objectif : doter la Communauté, aujourd'hui composée de 12 États membres, d'un dispositif coordonné de questionnement, de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion légaux, rapides et sécurisés du renseignement utile à la prise de décisions économiques en situation hostile, incertaine et/ou concurrentielle, en cohérence avec les cinq piliers de la Vision 2050.

TABLE DES MATIÈRES



1. Politique publique d'intelligence économique	05
1.1 Vision et objectifs généraux	06
1.2 Principes directeurs doctrinaux	07
1.3 Gouvernance et allocation des ressources	08
2. Stratégie nationale d'intelligence économique	10
2.1 Axes stratégiques prioritaires	11
2.2 Modes d'action et répartition des ressources	11
3. Doctrine nationale d'intelligence économique	13
3.1 Principes de conduite	14
3.2 Procédures normalisées	14
3.3 Compétences et savoir-faire	15
À propos de nous	16

1. POLITIQUE PUBLIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

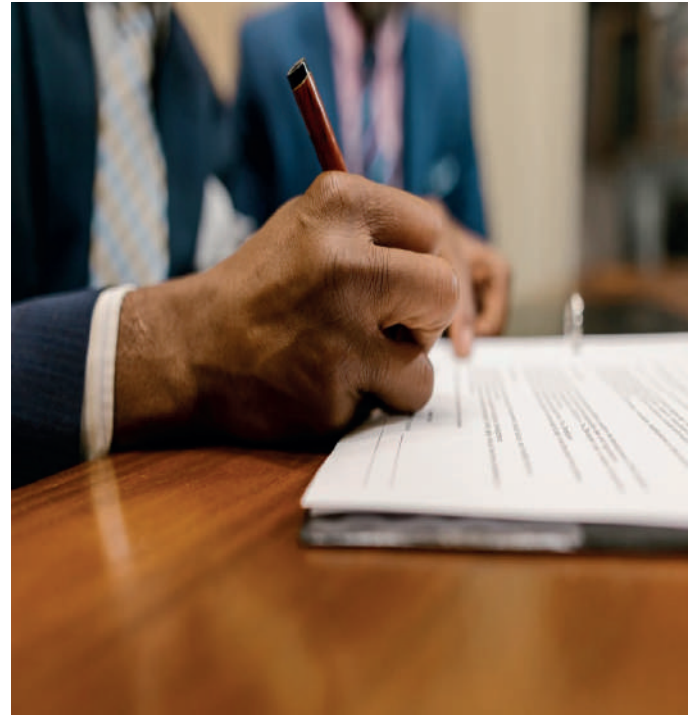
Face au morcellement de l'espace communautaire et à la volatilité des marchés mondiaux, la construction d'un espace économique résilient exige une vision politique forte et partagée. L'hétérogénéité des réglementations nationales et la faiblesse des mécanismes de concertation informationnelle constituent des entraves majeures à l'affirmation de la souveraineté ouest-africaine en recomposition. La formalisation d'une politique publique dédiée s'avère indispensable pour harmoniser les efforts de protection et de valorisation des données stratégiques. La présentation synthétique de ce premier pilier s'articulera autour de la vision et des objectifs généraux, des principes doctrinaux directeurs, ainsi que des modalités de gouvernance et de financement.

1. Vision et Objectifs généraux

La refondation du projet communautaire ouest-africain nécessite la fixation de repères stratégiques clairs, à même d'orienter l'action collective des 12 États membres. En l'absence de cibles opérationnelles précises, le renseignement légal et stratégique risque d'être relégué au rang de simple outil consultatif sans impact réel sur les décisions politiques, ce qui serait dommage. La sous-partie suivante explicite la trajectoire prospective retenue, définit l'objectif central du système, et démontre son ancrage au sein des feuilles de route régionales.



1.1.1 Vision



La vision préconisée vise à faire de la CEDEAO une Communauté capable d'anticiper les risques économiques et sécuritaires affectant l'Afrique de l'Ouest. Cette entité soit ensuite être en mesure de protéger le patrimoine informationnel de ses institutions et de ses 12 États membres. Elle doit enfin être capable d'éclairer la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ainsi que le Conseil des ministres par une intelligence économique fiable, partagée et actionnable, au service de l'intégration, de la paix et de la prospérité telles que définies par le Traité révisé de 1993. Cette ambition globale doit pouvoir se traduire par des réalisations concrètes pour les instances exécutives, tout en veillant à bien circonscrire l'objectif principal du dispositif.

1.1.2 Objectif principal

Le principal objectif du présent cadre est de doter la Commission de la CEDEAO d'un dispositif permanent de veille et d'intelligence économique et stratégique, capable de sécuriser l'information critique relative à la libre circulation des biens et des personnes. Rajoutées à la convergence macroéconomique, ces exigences doivent être préalables au lancement de la monnaie unique ECO, aux corridors commerciaux régionaux et aux menaces sécuritaires transfrontalières, conformément aux missions confiées à la Communauté par le Traité révisé. La réalisation de cet objectif clé trouve toute sa légitimité dans son articulation parfaite avec la planification stratégique à long terme de l'organisation sous-régionale.

1.1.3 Alignement (Vision 2050 de la CEDEAO)

Ce cadre est dessiné en cohérence directe avec les cinq piliers de la Vision 2050 de la CEDEAO : paix, sécurité et stabilité ; gouvernance et État de droit ; intégration économique et interconnectivité ; transformation et développement inclusif et durable ; inclusion sociale. La fonction d'intelligence économique proposée irrigue en particulier les piliers 1 et 3. Cette correspondance parfaite avec les priorités à long terme de la Communauté prépare le terrain à la codification des valeurs éthiques et opérationnelles régissant le dispositif.

1.2 Principes directeurs doctrinaux

L'efficacité opérationnelle d'un système sous-régional d'intelligence économique et stratégique repose avant tout sur la confiance mutuelle des États parties et le strict respect des normes juridiques y afférentes. L'absence de garanties claires quant à l'usage des données collectées pourrait, en effet, susciter des réticences institutionnelles et paralyser la coopération interétatique. Les paragraphes ci-après traitent des impératifs éthiques et légaux, des modalités sécurisées de partage d'informations, et de la nécessaire proactivité face aux crises.

1.2.1 Légalité et éthique

Il est entendu que l'ensemble des activités de veille et de collecte d'information s'exerce dans le strict respect du droit communautaire ouest-africain, du Traité révisé de la CEDEAO et des législations nationales des États membres, à l'exclusion de toute pratique relevant de l'espionnage industriel ou de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un État membre. L'ancrage des opérations dans un cadre éthique inattaquable conditionne directement la qualité et la sélectivité de la circulation des flux stratégiques entre les entités communautaires.

1.2.2 Partage et sécurité

L'information stratégique collectée est partagée de manière sécurisée entre la Commission de la CEDEAO, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), selon une architecture de classification adaptée à la sensibilité des données. La sécurisation des échanges d'information entre ces institutions clés constitue le levier indispensable d'une posture anticipative face aux chocs exogènes et endogènes.

1.2.3 Proactivité

Le dispositif ainsi dessiné privilégie l'anticipation des chocs économiques, sécuritaires et politiques - instabilité institutionnelle, ruptures de corridors commerciaux, tensions frontalières avec les pays de l'AES - plutôt que la seule réaction aux crises. Objectif : préserver la capacité d'action collective de la Communauté. La formulation de ces règles de conduite doit désormais trouver son pendant institutionnel à travers des organes de pilotage clairement identifiés et dotés de moyens stables.

1.3 Gouvernance et allocation des ressources



Un dispositif communautaire de renseignement économique légal ne peut fonctionner sans une chaîne de commandement politique lisible et des mécanismes de financement préservés de toute ingérence. Les incertitudes pesant sur le recouvrement des ressources communautaires représentent une menace directe pour la pérennité des fonctions stratégiques. Cette section définit la répartition des responsabilités décisionnelles, la structure de coordination interdépartementale, et le modèle de financement sur ressources propres.

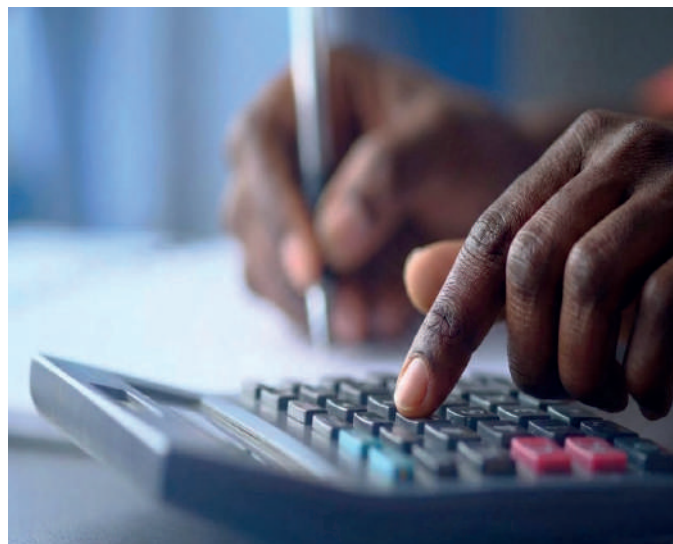
1.3.1 Autorité suprême

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO constitue l'autorité politique suprême du dispositif d'intelligence économique ; le Conseil des ministres et la Commission de la CEDEAO en assurent respectivement l'orientation et le pilotage opérationnel. Afin de relayer efficacement les directives de ces instances suprêmes, une architecture de coordination interne doit être déployée au sein de l'appareil communautaire.



1.3.2 Coordination

La coordination du dispositif s'appuie sur les départements spécialisés de la Commission, sur le Parlement de la Communauté, sur la Cour de justice communautaire, ainsi que sur la cellule dédiée de veille économique. Cet attelage est en lien avec les points focaux désignés par chaque État membre. La pérennité opérationnelle de cette structure de coordination exige l'adossement à un mécanisme financier autonome et sécurisé.



1.3.3 Budget

Le financement du dispositif proposé s'inscrit dans le cadre du prélèvement communautaire de la CEDEAO institué par le Protocole additionnel A/P1/7/96, assis sur les importations extra-communautaires, qui constitue la principale ressource propre de la Communauté et garantit une capacité de financement autonome pour ses fonctions stratégiques, dont la veille économique. La sécurisation du socle budgétaire ouvre la voie au déploiement opérationnel d'une stratégie d'intelligence économique adaptée aux enjeux sectoriels de la région.

2. STRATÉGIE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

L'exécution des priorités de la CEDEAO requiert la mise en œuvre d'une stratégie ciblée, capable de mobiliser l'ensemble des parties prenantes économiques et technologiques de la région. La juxtaposition d'initiatives non coordonnées et le retard dans la transformation numérique risqueraient de priver la Communauté d'outils décisionnels performants. Cette séquence aborde en premier lieu les quatre axes sectoriels prioritaires, puis détaille les modes d'action reposant sur les partenariats, la formation et les technologies d'analyse.

2.1 Axes stratégiques prioritaires



La concentration des ressources sur des domaines à fort impact s'impose pour maximiser la résilience économique de la sous-région. Les bouleversements monétaires, sécuritaires et logistiques récents menacent directement la cohésion du marché régional. La sous-partie qui suit détaille les quatre axes d'intervention prioritaires conçus pour sécuriser les projets phares et préserver la stabilité de la CEDEAO.

Quatre axes sectoriels prioritaires structurent la stratégie d'intelligence économique de la CEDEAO, en cohérence avec la Vision 2050 :

- **Convergence macroéconomique et monnaie unique ECO** : veille sur les critères de convergence des 12 États membres, le calendrier de lancement de l'ECO annoncé pour 2027, et les risques de désarrimage monétaire liés au retrait des pays de l'AES.
- **Paix, sécurité et stabilité institutionnelle** : suivi des transitions politiques, de la menace jihadiste au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, et de leurs répercussions sur les économies côtières et les corridors commerciaux.

- **Libre circulation et infrastructures régionales** : veille sur la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO, le corridor Abidjan-Lagos et les infrastructures énergétiques et de transport transfrontalières.
- **Ressources naturelles et sécurité alimentaire** : veille sur les filières agricoles stratégiques (cacao, coton, céréales), les ressources minières et pétrolières régionales, et les flux financiers illicites affectant la Communauté.

La prise en charge de ces enjeux hautement stratégiques suppose la mobilisation coordonnée de compétences variées et le recours à des instruments d'action modernes..

2.2 Modes d'action et répartition des ressources

La traduction opérationnelle des axes prioritaires nécessite la mise en synergie des acteurs publics, des relais privés et des technologies de pointe. Le manque d'interopérabilité des systèmes et le sous-investissement dans le capital humain limitent la portée des analyses stratégiques. Les paragraphes suivants présentent la structuration des partenariats public-privé, le renforcement des compétences par la formation, et le choix des architectures numériques souveraines.

2.2.1 Partenariats public-privé

Le dispositif s'appuie sur des partenariats structurés avec la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les chambres consulaires régionales et les fédérations patronales ouest-africaines. L'enrichissement des données par le canal des acteurs économiques et financiers régionaux appelle une élévation corrélative de l'expertise des personnels chargés de leur traitement, puis de leurs analyses.



2.2.2 Formations spécialisées

Des programmes de formation continue à l'intelligence économique sont déployés au bénéfice des cadres de la Commission de la CEDEAO et des administrations nationales, en s'appuyant sur les capacités de formation existantes du continent. Le perfectionnement continu des compétences doit certes s'adosser sur le renseignement humain si décisif sur les marchés africains, mais aussi sur des infrastructures technologiques de traitement de données performantes et sécurisées.

2.2.3 Technologies de veille

Le dispositif intègre des outils numériques de veille et d'analyse interopérables avec les systèmes d'information des États membres, dans le respect des exigences de souveraineté numérique et de cybersécurité régionale. Cette combinaison d'outils technologiques, de compétences renforcées et de partenariats solides jette les bases logistiques nécessaires à la mise en œuvre d'une doctrine rigoureuse.



3. DOCTRINE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La production d'un renseignement légal exploitable par les instances sous-régionales exige un cadrage normatif strict des méthodes de travail. En l'absence de procédures standardisées, l'analyse court le risque de souffrir d'imprécisions méthodologiques, d'ingérences extérieures ou de failles de sécurité. Cette séquence explicite la doctrine institutionnelle à travers ses principes de conduite, ses procédures opérationnelles normalisées, et l'animation des réseaux d'expertise.

3.1 Principes de conduite

L'autorité des travaux d'intelligence économique repose entièrement sur la véracité des faits collectés, la pertinence des analyses réalisées et l'impartialité des synthèses transmises aux décideurs. Les manipulations d'information et les biais de décryptage représentent des risques majeurs pour la cohésion communautaire. La section à venir définit les exigences de rigueur méthodologique, garantit la neutralité d'analyse envers tous les acteurs, et fixe les règles de confidentialité..

3.1.1 Rigueur méthodologique

Toute analyse produite dans ce cadre repose sur le croisement systématique de sources ouvertes vérifiées (rapports institutionnels, statistiques officielles, analyses, etc.) et sur une méthodologie de recoupement rigoureuse. La stricte observation de cette discipline scientifique constitue la condition sine qua non d'une évaluation neutre, affranchie de toute considération politique partisane.

3.1.2 Neutralité et objectivité

L'analyse est conduite avec rigueur et neutralité entre les intérêts des différents États membres, dans le seul profit de la Communauté dans son ensemble, y compris à l'égard des États ayant quitté l'organisation. Cette posture d'objectivité absolue renforce la crédibilité des analyses confidentielles réservées aux seules autorités décisionnelles habilitées.

3.1.3 Confidentialité

De manière synthétique, les informations sensibles font l'objet d'une classification stricte et d'une diffusion restreinte aux seuls organes habilités de la CEDEAO, selon le principe du besoin d'en connaître. Ces principes fondateurs de l'activité d'analyse trouvent leur application directe dans le déroulement méthodique des cycles opérationnels.

3.2 Procédures normalisées

La transformation de données brutes en veille stratégique actionnable requiert la maîtrise d'une chaîne de traitement rigoureuse et sécurisée. L'absence de protocoles éprouvés et harmonisés s'expose à des pertes d'informations cruciales et à des risques de compromission des données. Les paragraphes suivants détaillent le fonctionnement du cycle de renseignement, les normes de cybersécurité applicables, et l'engagement éthique imposé aux parties prenantes pertinentes.

3.2.1 Cycle de renseignement

Le dispositif proposé applique un cycle classique de renseignement économique : expression du besoin par les organes décisionnels, planification de la collecte, recherche et collecte multi-source, traitement et analyse, diffusion sécurisée, puis évaluation continue. L'exécution fluide de ce cycle exige un environnement technique hautement protégé afin de préserver l'intégrité des flux d'information.

3.2.2 Protocoles de sécurité

Des protocoles de sécurité de l'information encadrent la collecte, le stockage et la transmission des données sensibles, incluant des mesures de cybersécurité alignées sur les standards régionaux et internationaux. Au-delà des barrières technologiques, la protection du dispositif repose in fine sur le comportement avisé, éthique et irréprochable des ressources humaines engagées.

3.2.3 Charte éthique

Une charte éthique commune encadre les pratiques des acteurs impliqués dans le dispositif, garantissant le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance portés par le Traité révisé de la CEDEAO. L'assimilation de ces règles déontologiques prépare le terrain au déploiement des leviers d'expertise et de coopération internationale.

3.3 Compétences et savoir-faire

La solidité à long terme de la doctrine proposée dans ce cadre repose sur la valorisation constante du capital humain et l'ouverture aux réseaux d'excellence. L'isolement intellectuel et le manque de renouvellement des connaissances exposeraient l'organisation à un décrochage stratégique. La sous-partie finale aborde la formation permanente des cadres, la mobilisation des viviers d'experts ouest-africains, et l'établissement de partenariats internationaux riches et équilibrés.

3.3.1 Formation continue

Le renforcement des compétences des cadres de la CEDEAO en matière de veille et d'intelligence économique s'inscrit dans la durée, à travers des cycles de formation réguliers. Ce perfectionnement continu de la fonction publique sous-régionale est utilement complété par l'accès maîtrisé à un réseau d'experts externes de haut niveau.

3.3.2 Réseaux d'experts

Le dispositif s'appuie sur un réseau d'experts ouest-africains - économistes, spécialistes de la sécurité régionale, sectoriels – mobilisables, de manière méthodique et optimale pour éclairer les décisions stratégiques de la Communauté. La structuration de cette communauté de savoirs sous-régionale renforce la portée des échanges conduits dans le cadre des partenariats internationaux.

3.3.3 Coopération internationale

La coopération internationale est à renforcer avec l'Union africaine, les organisations internationales et les institutions homologues d'autres régions, dans le respect de la souveraineté et des intérêts stratégiques de la sous-région, en particulier, et de la région Afrique en général.

Notre opinion

La CEDEAO traverse depuis 2024-2025 une crise existentielle, avec le retrait effectif du Mali, du Burkina Faso et du Niger et la formation de l'Alliance des États du Sahel. Cette rupture prive la Communauté de trois États représentant une part significative de son territoire et de sa population. Ce contexte rend d'autant plus nécessaire un dispositif de renseignement légal et communautaire capable d'anticiper les recompositions commerciales, sécuritaires et monétaires en cours en Afrique de l'Ouest, en particulier autour du calendrier de lancement de la monnaie unique ECO désormais fixé à 2027. Dans une région où la croissance reste solide, soit 4,8% en 2025 et 4,7 % attendus en 2026 selon la BAD, mais où l'instabilité politique et sécuritaire demeure structurelle, la CEDEAO gagnerait à s'appuyer sur une fonction de veille et d'intelligence économique renforcée pour consolider l'intégration régionale et sécuriser les intérêts économiques de ses 12 États membres.

À PROPOS DE NOUS

Le Centre africain de veille et d'intelligence économique (CAVIE) est l'organisation panafricaine de référence en matière de veille stratégique et d'intelligence économique. Sa mission est d'accompagner les États, les institutions continentales et régionales ainsi que les acteurs économiques africains dans l'anticipation des risques, la protection de leurs intérêts stratégiques et la valorisation de leurs opportunités de développement, au service d'une souveraineté et d'une compétitivité économiques africaines renforcées.

Plus de 10 ans au service des acteurs privés et publics africains



Contact

Quartier Général

contact@acci-cavie.org

(+237) 693 860 139 | (+237) 242 003 106

Bastos, Yaoundé (Cameroun)